

Tous ensemble pour moderniser et reformer les législations

(L'Expert 25 novembre 2009 P.4)

La modernisation des législations commerciales, en Tunisie, constitue un facteur déterminant dans l'amélioration de l'environnement des affaires et dans l'impulsion du développement. C'est pour cela qu'un ensemble de nouveaux textes de loi est en phase de préparation, devant toucher le commerce des produits alimentaires et industriels, la modernisation du commerce extérieur, le contrôle technique et les contraintes des conditions excessives des contrats types.

La concurrence joue un rôle déterminant dans l'environnement des affaires et dans la compétitivité de l'économie. A ce propos, une étude approfondie sur la concurrence en Tunisie est fin prête. Une autre étude sur la modernisation des législations régissant huit secteurs prestataires de services est effectuée dans le cadre du programme de mise à niveau

La concurrence joue un rôle déterminant dans l'environnement des affaires et dans la compétitivité de l'économie

de réformer les législations, à savoir l'introduction de nouvelles filières couvrant les secteurs de

la consommation et de la concurrence au sein des programmes

La Tunisie a gardé sa 2ème place dans le domaine de l'exécution des contrats

d'enseignement. D'autres efforts ont été déployés

La Tunisie est classée 69ème au niveau international et 7ème au monde arabe (2008-2009), selon le dernier Rapport de la Banque Mondiale

des services avec le concours du Centre des Etudes Juridiques et Judiciaires, des départements ministériels concernés et de l'université. D'autre part, l'université a déployé des efforts afin de moderniser et

par les entreprises nationales en matière de réforme de leurs moyens de gestion. En outre, la Tunisie a opté pour un processus de réforme et de modernisation globale des législations afin d'assurer l'adéquation

du cadre législatif avec les normes internationales en vigueur dans les pays européens. C'est un processus qui répond et complète les résultats des actions menées dans le cadre du projet de renforcement des législations commerciales, permettant à la Tunisie de répondre aux engagements pris dans le cadre de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC).

La Tunisie: un classement remarquable

Depuis 1995, la Tunisie est considérée le premier pays du Sud de la Méditerranée qui signe un accord de partenariat avec l'Union Européenne.

Ainsi, elle est membre-fondateur de l'OMC. Elle est, également, le premier pays arabe qui a lancé la

loi N. 64-1991 de la concurrence, la loi N. 106-1998 des mesures de prévention lors de l'importation et la loi N. 9-1999 de subvention. Par ailleurs, sur le plan économique mondial, la place de la Tunisie se renforce au moyen de 4 points dans l'indicateur général, dans lequel elle est classée

La Tunisie a opté pour un processus de réforme et de modernisation globale des législations

69ème au niveau international et 7ème au monde arabe (2008-



2009), selon le dernier Rapport de la Banque Mondiale concernant la facilité des affaires de l'année 2010.

arabe par rapport à la 15ème classe auparavant, notamment au niveau de la protection des investisseurs.

Elle a, de même, gardé sa 2ème place dans le domaine de l'exécution des contrats.

Cela reflète la bonne gouvernance économique de la Tunisie, aussi bien sur le plan national, qu'international.

Quant aux investissements, la Tunisie est placée au 5ème rang

Imen Zine